

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2020 s'équilibrent à 270 400,85 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	204 918,85	Excédent reporté	179 384,85
Dépenses de personnel	13 309,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	76 137,00
Reversement redevance agence de l'eau	18 023,00	Redevance agence de l'eau	8 376,00
Autres dépenses courantes	676,00	Recettes de gestion courante	792,00
Dépenses financières	1 177,00	Ecritures d'ordre entre sections	5 711,00
Dotations aux provisions	1 159,00		
Virement à la section d'investissement	8 625,00		
Ecritures d'ordre entre sections	22 513,00		
Total	270 400,85	Total	270 400,85

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté, des écritures d'ordre, du virement de la section de fonctionnement et des subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant du Conseil Départemental.

- b) Les dépenses et les recettes de l'investissement 2020 s'équilibrent à 105 626,40 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	42 664,00	Solde d'investissement reporté	30 753,40
Immobilisations corporelles	51 210,40	Subventions	42 512,00
Remboursement d'emprunt	6 041,00	FCTVA	1 223,00
Ecritures d'ordre entre sections	5 711,00	Virement de la section de fonctionnement	8 625,00
		Ecritures d'ordre entre sections	22 513,00
Total	105 626,40	Total	105 626,40

Le Maire,

MEILHAC Sébastien

